

L'inspecteur d'académie,
Inspecteur pédagogique régional d'arts plastiques
Monsieur Michel HERRERIA



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

à

Mesdames, messieurs, les professeurs d'arts plastiques

s/c de Mesdames, Messieurs les Chefs d'Établissement

Poitiers, le 31 août 2018

**Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
de la Vienne**

Objet : Lettre de rentrée 2018

**Évaluation
et expertise
pédagogique**

Mesdames et messieurs les professeurs,

Chères et chers collègues,

Corps d'inspection

Secrétariat IA-IPR
ipr@ac-poitiers.fr

Affaire suivie par
Michel HERRERIA

Courriel

michel.herreria@ac-poitiers.fr

Téléphone
05 16 52 65 73
05 16 52 64 82

Télécopie
05 16 52 65 69

Adresse postale
22 rue Guillaume VII le Troubadour
CS 40625
86022 Poitiers cedex

Préambule commun adressé à tous les enseignants de l'académie par les corps d'Inspection.

C'est avec plaisir que nous vous retrouvons en cette rentrée 2018, après un été qui, nous l'espérons, vous a apporté repos et satisfactions de tout ordre.

Nous tenons tout d'abord à souhaiter la bienvenue à chaque professeur nouvellement nommé dans l'académie et à l'assurer de l'attention que nous portons à la qualité de son accueil au sein des équipes pédagogiques. Nous saluons également en particulier ceux qui, parmi vous, prendront leur retraite en cours d'année, que nous ne prenons pas toujours le temps de remercier comme il se doit le moment venu. A tous, nous souhaitons d'aborder cette rentrée avec confiance et sérénité.

Les résultats obtenus à la session 2018 des examens du second degré nous y invitent : le baccalauréat affiche des résultats stables, supérieurs à la moyenne nationale pour les trois séries. En revanche, le Diplôme National du Brevet connaît un léger infléchissement, sur lequel il conviendra de s'interroger dans l'année à venir. Nous remercions chacun d'entre vous pour son implication dans la formation et la préparation des candidats.

Certains d'entre vous accompagnent par ailleurs des pairs en difficulté, ou encore des professeurs stagiaires : nous mesurons régulièrement les effets positifs de votre implication et tenons à saluer la qualité de votre engagement.

Cette rentrée scolaire marque le début de la deuxième année de mise en œuvre du Projet Académique dont nous avons détaillé les axes lors de la lettre de rentrée 2017. Ceux-ci fournissent aujourd'hui le cadre local du déploiement des orientations ministérielles suivantes :

- *L'accent placé sur les enseignements fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui) concerne chaque discipline à quelque niveau d'enseignement que ce soit. Cette priorité a toutefois donné lieu à des ajustements de programmes à l'école et au collège, pour le français, les mathématiques, l'éducation morale et civique. Les détails en seront abordés au sein des disciplines concernées.*
- *La personnalisation des parcours, qui prend les fondamentaux comme base, passe par*

L'accompagnement personnalisé au collège et au lycée et l'inclusion, qui vont de pair avec l'existence d'unités pédagogiques pour élèves à besoins éducatifs particuliers (ULIS, UPE2A), renforcées en cette rentrée dans l'académie. Cette personnalisation implique une aide construite à l'orientation qui prend place dans le cadre de l'accompagnement personnalisé. Le dispositif « Devoirs faits » entre pleinement dans cette logique d'accompagnement différencié selon les besoins des élèves.

- *L'évaluation des besoins des élèves est nécessaire pour construire la personnalisation : entre les mois de septembre et octobre, les élèves de 6ème (mais aussi ceux de CP, CE1 et 2nde via les tests de positionnement) seront évalués de manière numérique. Les résultats des tests seront exploités, afin de constituer un guide aux premiers pas de l'accompagnement personnalisé, pour la réussite des élèves.*
- *La construction du principe de laïcité, la lutte contre le harcèlement, la transmission de la culture de l'égalité et du respect entre filles et garçons demeurent des objectifs majeurs qui doivent se diffuser au travers de tous les enseignements.*

Cette année verra par ailleurs se mettre en place les premières évolutions de la classe de 2nde, dans le cadre de la Réforme du lycée (tests de positionnement, AP). Les corps d'inspection accompagneront les équipes, afin d'anticiper la préparation au nouveau baccalauréat général et technologique de 2021 et d'en prévoir les effets pédagogiques.

Enfin, comme chaque année, un ensemble de formations vous seront proposées par le Plan Académique de Formation, dont certaines porteront bien évidemment sur la réforme du lycée. Ce dernier constitue une des modalités de l'accompagnement prévu par le Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations. La Direction des Ressources Humaines pourra, à tout moment, proposer d'autres modalités d'accompagnement, en lien avec la Formation continue et avec l'Inspection Pédagogique Régionale.

Partie disciplinaire spécifique aux enseignants d'arts plastiques.

Cette lettre de rentrée est l'occasion de vous souhaiter une excellente année scolaire 2018-2019 et d'adresser un message de bienvenue à ceux qui, titulaires ou stagiaires, ont rejoint depuis le 1er septembre l'Académie de Poitiers.

Merci à l'ensemble des professeurs d'arts plastiques. Grâce à votre enseignement quotidien, les collégiens et les lycéens sont encouragés à éprouver et à réfléchir aux processus de création. Que la pratique plastique soit individuelle et / ou collective, vous savez toujours l'étayer par de la culture artistique. Cette ambition pédagogique est régulièrement adossée à des actions¹ renforçant la démarche de projet et dessinant un parcours d'éducation artistique et culturelle. Ainsi favorisez-vous « l'accroissement de l'autonomie et la prise de responsabilité au sein d'un groupe, le recours à l'expérimentation, au tâtonnement, l'observation partagée et la communication, le développement de la créativité par l'émulation, l'engagement et l'implication personnelle, le plaisir à travailler ensemble à un projet commun, le respect des élèves entre eux, en particulier l'égalité entre les filles et les garçons ».

Au cours des observations de terrain, au fil des échanges dans les groupes de travail académiques, inter-académiques et du recensement des lieux d'expositions au sein des établissements², il m'a semblé opportun et nécessaire que nous réfléchissions ensemble aux conditions de présentation des réalisations plastiques d'élèves.

¹ Ces actions articulées au projet d'enseignement et inscrites au projet d'établissement sont conduites par le professeur d'arts plastiques, seul ou en interdisciplinarité avec d'autres professeurs de l'équipe pédagogique

² Effectué en 2017-2018 par Monsieur Ronan Marec, professeur d'arts plastiques au lycée Valin à la Rochelle et Monsieur Grégoire Bienvenu, professeur d'arts plastiques au collège Ronsard à Poitiers et conseiller DAAC.

Dans certains établissements, les restitutions de travaux d'élèves prennent diverses formes d'accrochages : sur un mur de présentation ; dans un lieu équipé référencé comme une « galerie » ; dans un espace temporaire au sein de l'EPLE ou dans la ville.

Ces événements auxquels j'ai pu assister - où les travaux plastiques des élèves réalisés avec une visée artistique dans le cadre scolaire sont montrés à d'autres élèves du collège et / ou des lycées, des écoles du secteur, à la communauté scolaire élargie aux parents d'élèves - témoignent d'un partage du sensible en acte.

Ce temps communément appelé « exposition » ou plus modestement affichage, rendu possible par des coopérations partenariales, fédère autour de productions d'élèves et / ou d'artistes. C'est l'occasion individuellement et collectivement pour les collégiens et les lycéens de faire cheminer, d'accompagner et de partager avec les spectateurs leur intention artistique, leur choix technique, leurs connaissances culturelles et théoriques. Ainsi peuvent-ils concrètement rendre lisible la formation qu'ils suivent.

Au-delà de la valorisation par l'événement d'une expression artistique dans le cadre scolaire, la parole médiatrice des collégiens, des lycéens, portée sur des réalisations plastiques, témoigne d'un enseignement des arts plastiques attentif au projet individuel et collectif de l'élève, contribuant ainsi à la formation de son esprit critique et à l'accompagnement de son projet d'orientation.

En 2018-2019, profitant de la dynamique de recherche du groupe auteurs du web et des réflexions de collègues (notamment lors de rendez-vous de carrière et de réunions avec Madame Sandrine Rodrigues, chargée de mission auprès de l'inspection et professeure formatrice académique) nous serons particulièrement attentifs à la manière dont vous présenterez les travaux d'élèves et exposerez éventuellement des œuvres d'artistes au sein du collège et du lycée.

A travers ces présentations et ses expositions seront mis en oeuvre les principes suivants :

- Favoriser les pratiques du sensible afin de développer des compétences et l'accès aux savoirs par l'expérimentation ;
- S'appuyer sur les propositions des élèves pour susciter la diversité des expressions ;
- Proposer un contrat éducatif adapté qui ouvre des chemins communs et cultive la pensée divergente ;
- Se fonder sur le potentiel cognitif de la relation à l'art pour approcher et investiguer les problématiques artistiques et plastiques.

Au cours de cette année scolaire, une nouvelle organisation du lycée général et technologique verra le jour avec de nouveaux programmes d'enseignement pour préparer au futur baccalauréat. Je tiens à souligner l'investissement exemplaire des professeurs des options arts plastiques en lycée pour la qualité de leur enseignement et le suivi des projets d'orientation des élèves, les évaluateurs du Baccalauréat 2018 pour leur professionnalisme et le sérieux de l'évaluation au service des candidats.

Les dossiers des élèves témoignent que :

- Les situations d'apprentissage invitent le lycéen, de façon générale, à acquérir progressivement et du mieux possible les compétences suivantes : plasticiennes (maîtriser les moyens plastiques de ses projets), théoriques (acquérir une analyse critique et argumentée), culturelles (situer les œuvres et en comprendre leurs enjeux), transversales (attitudes, méthodologie, esprit critique) ;
- Les processus pédagogiques à l'œuvre se basent sur la pratique et la réflexion menées sur les œuvres d'artistes et les productions plastiques des élèves : savoir analyser, en faire apparaître les caractéristiques plastiques, sémantiques et artistiques ;
- Les démarches soutenues sur le terrain tendent à produire des conditions d'apprentissages amenant le lycéen à formuler, argumenter et accompagner un projet artistique.

Dans le cadre du Plan de Formation plusieurs stages sont proposés :

Articuler son projet d'enseignement et des actions d'éducation artistique et culturelle

Trois journées au cours desquelles seront abordés :

- La dimension éducative et pédagogique de la résidence d'artistes en liaison avec les écoles, collèges et lycées ;
- Comment ces espaces d'expositions permettent d'enrichir nos enseignements et le parcours artistique et culturel de l'élève ?

Ces questionnements prendront appui sur des études de cas et des témoignages d'acteurs partenaires de ces actions.

Didactique des arts plastiques³

Pratiques plastiques et tablettes numériques

Les oeuvres et thèmes de référence pour les épreuves de l'enseignement artistique pour l'année scolaire 2018-2019 et la session 2019.

Deux journées de stage sont prévues - à Aubusson en interacadémique Poitiers Limoges - en novembre 2018 et à La Rochelle - en académique - au Lycée Valin au mois de Mars 2019 :

- Faire un bilan des épreuves du baccalauréat ;
- Travailler les oeuvres et thèmes de référence pour les épreuves de l'enseignement artistique pour l'année scolaire 2018-2019 et la session 2019 ;
- Mutualiser des approches concrètes de la mise en œuvre des programmes en facultatif comme en spécialité : en particulier l'oral dans les pratiques plastiques.

La dynamique interacadémique est stimulée par un travail coopératif de différents groupes enseignants - formateurs des trois académies de la région académique qui ont finalisé plusieurs ressources autour des questions suivantes en échos avec les ressources nationales :

- La lettre Edunum n°22 « Co-création, collaborations, réseaux, plateformes d'artistes à l'ère du numérique » (avec la collaboration du IAN de l'académie de Montpellier) parution septembre 2018.
- Les TRAAM 2017 2018 « du groupe classe à la classe communauté virtuelle dans la forme scolaire » et « La classe laboratoire et le partenariat à l'ère du numérique ». http://ww2.ac-poitiers.fr/arts_p/spip.php?article1023

Cette année, plusieurs chantiers :

- Un nouveau TRAAM partagé par le groupe auteur du Web de l'Académie de Poitiers et ceux de l'Académie de Limoges de l'académie de Bordeaux : « La classe atelier ou laboratoire à l'ère du numérique : nouvelles postures et temporalités de travail. » ;
- La préfiguration d'une CPES CAAP au Lycée Valin à La Rochelle ;
- Un accompagnement des lieux d'exposition au sein des établissements.

Nous continuerons à approfondir :

- Le suivi qualitatif du parcours de formation et l'orientation scolaire du collégien et du lycéen;
- La formation des personnels ; la mutualisation des ressources pédagogiques ;
- La continuation de la mise en place des parcours d'éducation artistique et culturelle.

³ Nous invitons les professeurs contractuels à se rapprocher de la DAFOP pour bénéficier d'une formation aux concours internes de recrutement de professeurs d'arts plastiques ainsi que les enseignants désireux de préparer l'agrégation. Nous rappelons que ces préparations sont soumises à un nombre minimum d'inscrits à la formation. Chaque année nous en perdons le bénéfice faute d'inscrits suffisants.

Pour conclure, je tiens à remercier les collègues qui ont accepté en tant que tuteurs d'accompagner les nouveaux enseignants de cette rentrée 2018-2019.

Madame Rodrigues et moi-même, nous efforcerons de répondre à vos besoins et attentes pour vous aider : à accompagner les élèves, par la pratique, l'expérimentation d'une expression artistique au croisement des humanités et des sciences, à dessiner leur projet personnel pour qu'ils écrivent collectivement un projet de société de demain qui est la visée de notre mission commune.

C'est avec grand plaisir que je vous informe de l'ouverture des deux premières CHAAP (classe à horaire aménagé arts plastiques) dans notre académie au collège Michelle PALLET à Angoulême et au collège Font-Belle à Segonzac.

Je vous adresse, madame, monsieur, mes sincères salutations.

Michel HERRERIA



Inspecteur d'Académie,
Inspecteur Pédagogique Régional
Arts Plastiques

Vous trouverez en annexe des liens important à consulter :

Circulaire de rentrée :

<http://www.education.gouv.fr/cid133383/ensemble-pour-ecole-confiance-annee-scolaire-2018-2019.html>

Plan Académique de Formation :

https://www.intra.ac-poitiers.fr/medias/fichier/gaia-module-individuel_1535703716021.pdf

Site national arts plastiques :

<http://eduscol.education.fr/arts-plastiques/>

Modalités d'évaluation des acquis scolaires des élèves :

<http://eduscol.education.fr/cid103780/modalites-d-evaluation-des-acquis-scolaires-des-eleves-rentree-2016.html>

Les nouvelles questions limitatives arts plastiques du Baccalauréat 2019 :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=126976

Parcours d'éducation artistique et culturelle

<http://eduscol.education.fr/cid74945/le-parcours-d-education-artistique-et-culturelle.html>

http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2017/05/cir_42213.pdf

Portail interministériel de l'éducation artistique et culturelle

<http://eduscol.education.fr/cid74945/le-parcours-education-artistique-culturelle.html>

Site arts plastiques académique

http://ww2.ac-poitiers.fr/arts_p/